

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 8 MARS 2023

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE
DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 14 DI DICEMBRE DI U 2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 DÉCEMBRE 2022

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Approbation du procès-verbal de Commission Permanente du 14 décembre 2022.

L'**ordonnance** n° 2021-1310 du **7 octobre 2021** portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les **collectivités territoriales** et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 8 mars, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.